

Les labels écologiques

Cette fiche pédagogique est destinée aux élèves de CE2 et de cycle 3. Elle se compose d'un module qui s'intéresse à certains labels écologiques.

Module 1

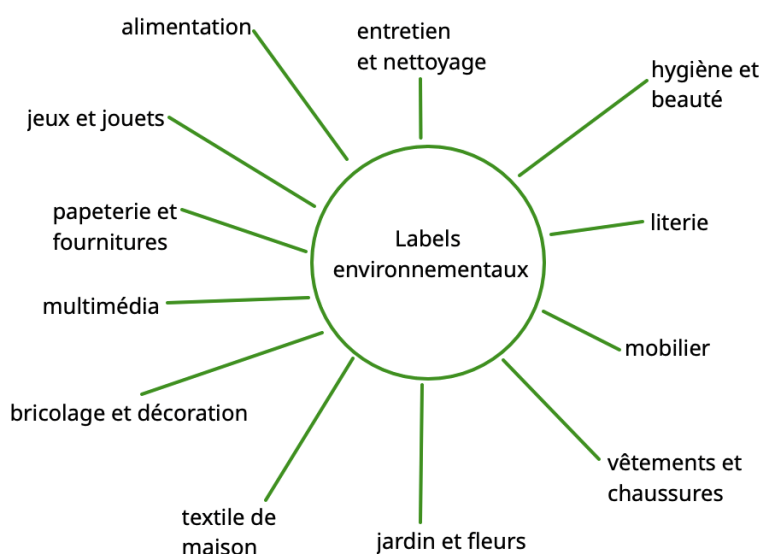
Objectifs

- Connaître certains labels écologiques
- Responsabiliser les élèves face aux achats de certains produits

Introduction

Proposer d'étudier certains labels en rapport avec l'écologie. Définir auparavant ce qu'est un label : un label est un symbole qui se trouve sur l'emballage de certains produits et qui est composé d'un logo (représentation graphique) et d'un nom ou d'initiales. Le label peut être utilisé par plusieurs marques si elles sont d'accord avec le cahier des charges de ce label. Un cahier des charges définit les exigences à respecter lors de la fabrication d'un produit. Le label aide ainsi les consommateurs à choisir le produit souhaité, car ils reconnaissent facilement le label et connaissent ainsi les caractéristiques du produit.

Découvrir les catégories de produits qui utilisent des labels environnementaux :



Remarquer que tous les secteurs sont concernés. Proposer de s'intéresser seulement à certains secteurs en relation avec les produits étudiés dans les fiches 1 et 2 du kit : l'alimentation (et plus précisément les fruits et les légumes), les vêtements, le multimédia (et notamment les téléphones portables). D'autres secteurs peuvent évidemment constituer le point de départ d'une recherche menée par les élèves. Pour cela, se rendre sur le site www.ademe.fr/labels-environnementaux. Préciser que l'Ademe est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie.

Le label AB

Expliquer que le label AB (Agriculture Biologique) est un label public qui appartient au ministère français qui s'occupe de l'agriculture. Depuis 1920, l'agriculture biologique essaie de mettre en place des pratiques de plantation et d'élevage qui respectent la nature et les animaux en interdisant notamment les pesticides et autres produits chimiques. La représentation graphique AB a été remplacée en 2000 par des étoiles qui forment une feuille sur fond vert (Eurofeuille) pour ainsi souligner que les pratiques biologiques ne concernent pas seulement la France mais tous les pays européens.



Demander une recherche sur les fruits et les légumes possédant les labels AB ou Eurofeuille. Établir une liste de ces produits et noter leurs emballages. De retour en classe, comparer les résultats de la recherche avec le calendrier des saisons et remarquer que les produits issus de l'agriculture biologique ne proposent pas toujours des fruits et des légumes de saison, mais également des fruits et des légumes cultivés hors saison, donc sous serres chauffées. Quant aux emballages on constate, surtout pour les produits biologiques des supermarchés, une utilisation d'emballage en plastique qui n'est donc pas écologique.

L'écolabel

Qu'est-ce qu'on entend par écolabel ? Expliquer que ce label concerne tous les labels qui satisfont la norme ISO 14024. Cette norme internationale favorise une économie circulaire (voir fiche 2 du kit). Elle détermine les critères de réduction des impacts environnementaux pris en compte lors de la production d'un produit ; ceci depuis le début de la chaîne de production (matières premières) jusqu'à son utilisation par le consommateur, en incluant, en plus, le recyclage de celui-ci ou son rejet à l'état de déchet. Parmi les critères mis en place on trouve la réduction des déchets, l'utilisation de matières biologiques et la réduction ou l'interdiction de produits chimiques néfastes pour l'environnement. En France, on trouve l'écolabel européen et l'écolabel nordique entre autres. Ces écolabels concernent plusieurs catégories de produits.



Faire des recherches via Internet sur l'écolabel européen concernant les vêtements. Noter leurs objectifs :

- produire des vêtements respectueux de l'environnement en utilisant du coton biologique et des textiles recyclés ;
- réduire l'utilisation de produits dangereux lors de la fabrication et ainsi réduire la pollution de l'air ;
- allonger la durée de vie des produits ;
- interdire le sablage sur les jeans pour préserver la santé des travailleurs ;
- interdire le travail des enfants en dessous de 15 ans.

Conclure que ce label garantit un traitement écologique du produit depuis le début de sa conception (matières premières) jusqu'à la fabrication du produit final. Noter, cependant, que ce label ne détermine pas la quantité d'eau utilisée pour la fabrication des vêtements, alors que l'eau n'est pas une ressource inépuisable.

Il existe évidemment d'autres labels, comme le label GOTS (Global Organic Textile Standard) qui, lui aussi, respecte les exigences écologiques, mais qui ne garantit pas encore la réduction significative de l'utilisation de l'eau dans la fabrication des vêtements.



La marque NF environnement est la propriété d'AFNOR, l'Association Française de Normalisation. Les référentiels de certification sont établis en concertation avec tous les acteurs concernés : industriels ou prestataires de services, organisations professionnelles, consommateurs, pouvoirs publics, organismes techniques... Ils sont constitués de normes françaises, européennes ou internationales et de spécifications complémentaires. Le label comporte des critères concernant l'aptitude à l'usage (la qualité, l'efficacité), des critères environnementaux, ainsi que des critères concernant l'emballage :



- une longueur d'écriture minimale est imposée ;
- des normes de qualités d'usage doivent être respectées (performance d'écriture, résistance à la lumière, à l'eau et au séchage, etc.).

Le label FSC

Le label FSC (*Forest Stewardship Council*, Conseil de l'intendance des forêts) indique que le papier, le carton ou les produits en bois qui sont fabriqués par les sociétés qui l'utilise font attention à la gestion durable des forêts. Ce label garantit des produits écologiques grâce aux contrôles des forêts et du bois. Ces contrôles interviennent dès le début de la fabrication du produit jusqu'à sa distribution. Ils surveillent notamment la protection de la biodiversité, des sols, des cours d'eau et des forêts.



Proposer aux élèves de lister les bienfaits de la forêt et les noter au tableau : les forêts puisent le CO₂ (un gaz à effet de serre) et en rejettent le O₂ (un gaz qui est dans l'air et que nous respirons, d'où le nom : « poumons de la planète »), elles présentent également une faune et une flore abondantes. Les forêts nous fournissent aussi du bois pour nous chauffer, pour construire du mobilier ou encore servir comme charpente des maisons.

Expliquer que la déforestation et la dégradation des forêts par l'agriculture ou l'immobilier augmentent les gaz à effet de serre. Conclure qu'il est nécessaire d'arrêter la déforestation et gérer la forêt d'une façon écoresponsable.

Le label EPEAT

Le label EPEAT (*Electronic Product Environment Assessment Tool*, outil d'évaluation environnementale des produits électroniques) concerne le multimédia : ordinateurs portables, écrans, téléviseurs, téléphones portables... Il garantit, notamment pour les téléphones portables, l'utilisation de matières plastiques recyclées, l'interdiction d'utilisation de substances dangereuses (les métaux lourds), la limitation d'utilisation de certains minerais, l'intégration de matières recyclables, l'indication du taux de réparabilité et l'utilisation d'emballages recyclés.



Le ruban de Möbius

C'est le symbole de recyclage qui utilise d'une façon schématisée le symbole de l'infini du mathématicien allemand August Ferdinand Möbius. Il indique deux choses : soit que le produit est recyclable, soit que le produit a été fabriqué avec des matériaux recyclés.



Proposer d'analyser les emballages divers des goûters des élèves et remarquer que le ruban Möbius présente également un pourcentage au centre de l'anneau qui indique la part de matériaux recyclés qu'on a utilisée pour fabriquer le produit.

Pour conclure, proposer aux élèves de créer un logotype qui représente une école écoresponsable. Déterminer ce qu'est une école écoresponsable : faire le tri des déchets, ne pas gaspiller l'eau, ni la nourriture, réutiliser certains déchets pour créer autre chose (« upcycling » : le papier, les cylindres de papiers hygiéniques, les pots de yaourt, etc.), collecter les outils scripteur pour UbiCity...

Noter certains critères pour créer un logo :

- Le logo doit être simple, car facilement reconnaissable. Pas trop de détails pour pouvoir se rappeler de lui, ni trop d'éléments.
- Le logo n'utilise pas un arc-en-ciel de couleurs. Deux couleurs suffisent, souvent deux couleurs qui sont en contraste l'une avec l'autre.
- Déterminer la forme du logo : rond, ovale, carré...
- Déterminer le texte et donc la police d'écriture. Le message doit être clair et court et les éléments représentés doivent être lisibles et compréhensibles.

Proposer de s'inspirer des logos qui existent déjà, par exemple :



Rechercher sur des sites des pictogrammes pour trouver un visuel représentant l'école.
Travailler par binômes et afficher les résultats.

Pour poursuivre le programme :

Voir comment les élèves et les professeurs pourraient agir pour faire labelliser leur établissement :

E3D : <https://www.education.gouv.fr/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-se-mobilise-en-faveur-du-climat-et-de-la-5279>

TERAGIR : <https://www.eco-ecole.org/qui-sommes-nous/programme-teragir/>